



N° 2025/P/08

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le 31/03/2025

ID : 036-213803992-20250331-2025_P_08-A1



ARRETE DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT

VU le courriel de la Société AEDIFIA, Géomètres-experts, demeurant 81 rue du Dauphiné, 69800 ST PRIEST, en date du 21 mars 2025,

_ demande d'alignement de la parcelle cadastrée section AZ, sous le n° 88, située 23 rue Pasteur – 38440 ST JEAN DE BOURNAY

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU l'état des lieux,

ARRETE

ARTICLE 1 – Prescriptions techniques

L'alignement de la voie communale n° 86 dite « Rue Pasteur » à ST JEAN DE BOURNAY au droit de la propriété citée ci-dessus est défini par la ligne prenant en compte l'alignement de fait actuel tracé en rouge, proposé et validé sur le plan annexé, réf. 24162 du 21 mars 2025.

ARTICLE 2 – Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 – Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté, ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L 421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 – Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de **1 an** à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande d'arrêté devra être effectuée.

ARTICLE 5 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

_ AEDIFIA Géomètres-experts.

Fait à ST JEAN DE BOURNAY, le 31 mars 2025

Le Maire,
Franck POURRAT –

Affichage et publication le 31/03/2025





Mikael ROCHET
Géomètre-Expert
Ingénieur ESGT

Jérémy BONNET
Géomètre associé
Maître d'Œuvre

Associés : **Thomas GUICHARDON**
André-Marie PIERRE CLAMARON
André-Marie GUICHARDON

Tel. 04 78 20 10 79

contact@aedifia.net

www.aedifia.net

Bureau principal
81 rue du Dauphiné
69800 SAINT PRIEST

Bureau Secours
522 chemin de cul de Beur
38440 BEAUVOIR DE MARC

- Scanner 3D
- BIM - Maquette 3D
- Relief d'Architecture 2D/3D
- Plan d'intérieur
- Attestation de Surfaces
- Plan de Façade / Coupe
- Plan Topographique 2D/3D
- Implantation
- Détection de réseaux
- Maîtrise d'Œuvre
- Ingénierie
- Division / Bornage
- Optimisation Fenêtre
- Lotissement
- Permis d'aménager
- Déclaration Préalable
- Permis de Construire
- Certificat d'Urbanisme
- Copropriété
- Division en volumes

SIRET 115 375 036 0004
SIREN 425 712 202
N° d'immatriculation à l'Orfèvrerie 20152020211



Coordonnées RGF93 CC 0 Zones
* Rétablissement planimétrique effectué par le réseau GNS3 Temps Réel 72516

38440 SAINT JEAN DE BOURNAY - 4q chemin de la Croix Monnet / rue Pasteur PLAN D'ALIGNEMENT

Cadastré : section AZ n° 88
Contenance cadastrale (avant division) : 10a 17ca
Superficie indicative* : 1030 m²

Échelle : 1/200°



08/07/24	16	Mesure sur place
22/07/24	18	Point de vision
27/03/25	CR	Plan d'alignement

Le 31/03/2025
Le Maire
FRANCK POURRAT



Alignement de fait programmé à faire valoir par la commune

Extrémité du mur du mur

Axe du mur

33.82

AZ 88

Légende

- Le mur
- Le mur
- Niveau moyen de pose
- Application cadastre pour toute non conformité
- Application cadastre faite sur les éléments joints par simple transition sans discontinuité (limite non jointive)
- Application cadastre reçue sur les éléments joints (limite non jointive)
- Limite présente de manière déguisée en dehors d'un bornage contradictoire
- Limite réelle de propriété (limite déjà établie par ailleurs)
- Limite de division
- Mur/Édifice existant/Édifice (la limite indique à quelle parcelle est rattachée la propriété de mur/de la clôture)
- Mur unique (le mur indique que le mur appartient aux deux ou deux lieux voisins)
- Mur/Édifice existant/Édifice (la limite indique à quelle parcelle est rattachée la propriété de mur/de la clôture)
- Mur partagé (le mur indique que le mur est partagé appartenant aux deux lieux voisins)
- Bois de l'ÉCL
- Régie, grille, hauteur minis, Tension, bécote à côté
- Parcelle existante, délimitée, échantillon/bornage
- Alignement de fait programmé à faire valoir par la commune de 38001 SAINT JEAN DE BOURNAY

ORIGINE DES LIMITES :
Les limites périmétriques sont pas fait l'objet d'un bornage amiable contradictoire avec les voisins. Les cotes, les superficies et l'appartenance des murs résultent de l'état des lieux, des indications des propriétaires et de l'application cadastrale.

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le 31/03/2025
ID : 038-213803992-20250331-2025_P_08-AI